PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A BAUGE-EN-ANJOU

En application de l'arrêté préfectoral DCPPAT - 2025 n° 440 du 19 mai 2025, il est procédé à une enquête publique sur la demande de permis de construire n° 049 018 23 M0069, déposée le 4 décembre 2023 par Photosol Développement, pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Baugé-en-Anjou ainsi que sur la déclaration de projet préalable à la mise en compatibilité du PLU de Baugé-en-Anjou prescrite par la commune de Baugé en Anjou par délibération du 10 octobre 2023.
Ce projet, d'une surface d'environ 13 ha, est situé sur un terrain inexploité du golf. La puissance projetée de l'installation est de 17 MWc.

Toute information concernant la centrale photovoltaïque peut être demandée à Mme Armance LE MASSON – Société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT (armance.lemasson@photosol.fr).
L'autorisation de permis de construire de la centrale photovoltaïque sera prise ou non par le Préfet de Maine-et-Loire.
La déclaration de projet sera prise ou non par délibération du conseil municipal de Baugé-en-Anjou.

Mme Annick BIDET, cadre la fonction publique en retraite, est nommée commissaire enquêtrice.

L'enquête s'ouvre à la mairie de Baugé-en-Anjou désignée siège de l'enquête, **du mercredi 11 juin 2025 à 9h pour s'achever le lundi 21 juillet 2025 à 17h**, soit une durée consécutive de **41 jours**.

Pendant l'enquête, le dossier de permis de construire et de déclaration de projet qui comportent notamment une étude d'impact peuvent être consultés :

1° sur support « papier » : à la **Mairie de Baugé-en-Anjou**, 1 Place de l'Europe- Baugé - 49150 Baugé-en-Anjou aux horaires d'ouverture suivantes *:
le lundi de 14h à 17h,
du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
le samedi de 9h à 12h
*sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service des collectivités.

2° par voie dématérialisée : consultation et téléchargement à partir du site : https://www.maine-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Autres

3° par consultation à partir d'un poste informatique mis gratuitement à disposition du public à la Préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières, du lundi au vendredi de 9h15 à 11h30 et de 14h15 à 16h15 – contact préalable au 02 41 81 82 64).

Pendant la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions :
- en les consignant sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, disponible à la mairie de Baugé-en-Anjou **;**
- en les adressant par voie postale, à l'attention personnelle de la commissaire enquêtrice, à l'adresse de la mairie de Baugé-en-Anjou ;
- en les transmettant par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-enqpub-pc-photosol-bauge@maine-et-loire.gouv.fr

La commissaire enquêtrice se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales lors des permanences suivantes **au centre culturel de Baugé-en-Anjou** (place de l'Orgerie, Baugé – 49150 Baugé-en-Anjou :

- le mercredi 11 juin 2025 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 19 juin 2025 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 25 juin de 14h00 à 17h00
- le lundi 21 juillet de 14h00 à 17h00.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice en mairie de Baugé-en-Anjou, en préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières) et sur le site internet des services de l'État (www.maine-et-loire.gouv.fr - rubriques Publications>Enquêtes-publiques>Autres) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Le présent avis est également inséré sur le site internet susvisé et publié dans la presse.